

Conseil Municipal

Le lundi 2 novembre 2015, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice

Absents excusés: Mme CHARPENTIER Céline.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : Mmes BARDY Marie-Christine (*ayant délégué pouvoir à M. NOUAT Christian*), RAIMBAULT Martine (*ayant délégué pouvoir à M. ASSADET Alain*), M. BERGERAULT Eric (*ayant délégué pouvoir à Mme BARDELOT Nicole*).

Secrétaire de séance : M. AUDIOT Francis.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE : En présence de l'architecte chargé des travaux, le projet avec les diverses modifications envisagées concernant la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie avec une adaptation des locaux actuels aux nouvelles normes d'accessibilité est présenté au Conseil Municipal. Une rehausse de la cour serait prévue. Esquisses et projections du bâtiment principal ayant une façade en ossature bois sont présentées ainsi qu'une première estimation financière du coût total de ces travaux. Le premier coup de pioche pourrait intervenir en mai ou juin 2016 et les travaux de construction pourraient s'étendre sur une année environ.

Le Conseil Municipal adopte ce nouveau projet.

Le permis de démolir des locaux de la cantine scolaire actuelle a été déposé.

L'accès aux 2 classes de l'Ecole rue de la mairie ainsi que celui au secrétariat pourrait être déplacé.

De même toujours durant ces travaux la restauration des enfants pourrait être déplacée dans la salle du caveau avec l'utilisation des cuisines. Les locations de ces salles aux particuliers et aux Associations (caveau et cuisines) pourraient être aménagées (possession des lieux à 16 h 00 au lieu de 14 h 00 le vendredi et restitution des locaux propres à 8 h 00 le lundi) voire supprimées (pour 2017).

MODIFICATION DES STATUTS DU SMIRNE : à la demande du président du SMIRNE, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des nouveaux statuts adoptés le 9 octobre suite à la réflexion engagée par le comité syndical sur l'exercice de la compétence « eau potable », et les contributions des ses adhérents depuis 2014. L'évolution de ces statuts introduit la possibilité d'entreprendre, de réaliser ou de faire réaliser toutes les études relatives à la production et/ou la distribution d'eau potable concernant son territoire et indique de manière explicite le rôle du SMIRNE dans la production d'eau potable. Par ailleurs, l'article 12 relate le mode de calcul des contributions de plus, la dette du SMIRNE auprès du Conseil Général étant éteinte, la référence à celle-ci est supprimée article 13.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions, adopte à la majorité des membres moins une abstention le projet de statuts proposé.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TERRES VIVES : Le Conseil Municipal, à la majorité des membres, 3 voix contre et une abstention, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes en Terres Vives avec la prise de compétences optionnelles pour la création d'une Maison de Service Au Public et de compétences facultatives avec la construction d'une Gendarmerie.

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2016 : l'adjoint chargé des finances fait état des réalisations des budgets du service des Eaux et de celui de l'assainissement. En ce qui concerne celui de l'eau, une participation croissante au Syndicat du SMIRNE nous est imposée au cours de ces prochaines années. Il serait donc utile de prévoir une hausse de la surtaxe eau versée à la Commune perçue par la Saur lors de la facturation. Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations et décide de fixer les tarifs de l'eau, pour la part communale, à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit : abonnement (prime fixe) 10 € et m3 consommé : 0,47 €. Les tarifs du service de l'assainissement resteront inchangés à savoir : abonnement fixe : 16 € et m3 consommé : 0,80 €.

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA C.C.T.V. POUR LA MISE EN PLACE D'UN P.L.U.I. : Le Conseil Municipal est informé qu'une compétence supplémentaire sera donnée à la Communauté de Communes en Terres Vives concernant le Plan Local d'Urbanisme et de ce fait un ajout sera porté aux compétences obligatoires : - aménagements de l'espace – un alinéa « Plan local d'urbanisme (P.L.U.), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces informations et après délibération, émet un avis favorable à cette extension de compétences.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION : le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma de mutualisation de services proposé par la Communauté de Communes en Terres Vives conformément à l'article 74 de la loi NOTRe. Il décide d'émettre un avis favorable sur le tableau reproduisant l'ensemble des mutualisations qui sont en cours ou qui pourraient être mises en place dans les années à venir entre les Communes et la Communauté de Communes en Terres Vives. L'ensemble du Conseil Municipal s'interroge sur la mise en place de la mutualisation au niveau de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

BORNE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES : le Maire indique au Conseil Municipal que deux places de parking seront matérialisées sur la place du haut du bourg afin d'y installer une borne pour le rechargement des véhicules électriques. Le Conseil Municipal accepte donc d'instaurer la gratuité du stationnement sur ces deux emplacements.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : Le Conseil Municipal, après avoir entendu les modalités de participation à la protection sociale des agents de la Commune, décide de prévoir une réunion de la commission communale du personnel afin d'étudier les catégories (risque santé ou risque prévoyance) qui pourraient être en partie financées pour le personnel communal. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

PLANTATIONS « BONNERIN » ET « LE PRIEURÉ » : le Maire fait part du projet de plantation d'arbres proposé à « Bonnerin » et sur le terrain du « Prieuré ». En ce qui concerne le terrain de Bonnerin, le reboisement sera effectué et sera aidé par le Pays de Bourges (pour les haies) dans le cadre de l'opération « Plantons le Décor » et avec la compensation au fonds de reboisement par la Communauté de Communes en Terres Vives. En ce qui concerne le terrain du Prieuré, le Conseil Municipal décide de prévoir des plantations diverses à hauteur d'un budget de 4 000 €.

ATELIERS MUNICIPAUX : le Conseil Municipal s'interroge sur la réfection de l'existant ou la construction nouvelle d'ateliers municipaux dans les locaux rue du Champ de la Dame. Un plan de ces locaux sera donné lors d'une prochaine séance pour une meilleure évaluation des travaux à effectuer.

INDEMNITE DU RECEVEUR : le Maire rappelle la possibilité d'allouer une indemnité de confection de budget et de conseil au receveur municipal. L'Assemblée décide de prendre une décision lors de la prochaine réunion.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Animations - communication : la consultation du site de la Commune est en hausse constante.

Commission voirie et bâtiments communaux : la numérotation et la signalisation des hameaux (pour ceux compris entre la route de Bourges et la rue de la Gare) va être mise en place au cours de ce mois.

INFORMATIONS DIVERSES : le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il déplore la fermeture du bureau de Poste de plus en plus souvent le samedi matin.

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité versée par la compagnie d'assurance de la Commune pour un sinistre sur une jardinière.

Séance levée à 23 h 00.